



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recherche

Question au Gouvernement n° 2246

Texte de la question

SITUATION DE LA RECHERCHE

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Attard, pour le groupe écologiste.

Mme Isabelle Attard. Monsieur le président, chers collègues, ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous aviez annoncé la création de 1 000 postes dans les universités, madame Fioraso. Mais comment voulez-vous qu'elles recrutent lorsqu'elles peinent à chauffer les amphithéâtres, comme j'ai pu le constater à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, ou encore à Nantes, où il n'y a pas assez de laboratoires de travaux pratiques pour tous les étudiants ?

Parallèlement, l'Agence nationale pour la recherche investit dans des matériels performants comme des spectrophotomètres de masse et des télescopes, mais il n'y a plus assez de techniciens et d'ingénieurs pour les faire fonctionner.

M. Jean Lassalle. Absolument !

Mme Isabelle Attard. Nous avons certes des lauréats de prix Nobel et de médailles Fields – qui sont le résultat des politiques volontaristes conduites dans le passé. Nous avons surtout des enseignants-chercheurs qui ont reçu des médailles de bronze, d'argent et d'or du CNRS, et qui perdent jusqu'à 80 % de leur temps à trouver des financements au lieu de le consacrer à enrichir nos connaissances.

M. Jean Lassalle. Bravo !

Mme Isabelle Attard. L'argent est disponible ; il est attribué au crédit impôt recherche. La Cour des comptes a conclu qu'il s'agit d'une niche fiscale inefficace. Nous pourrions en faire un outil au service des PME, par exemple en le plafonnant pour limiter l'effet d'aubaine en faveur des multinationales. Les élus socialistes le réclamaient jusqu'en 2012 ; c'est ce que nous continuons d'exiger depuis.

Aujourd'hui, nous finançons la recherche privée quelle qu'elle soit, tandis que les priorités fixées par votre ministère restreignent la recherche publique à la recherche appliquée. C'est l'inverse qu'il faudrait faire !

M. Jean Lassalle. Oui !

Mme Isabelle Attard. Vous l'aurez compris, mon groupe et moi-même sommes excédés de voir comment l'enseignement supérieur et la recherche sont considérés dans notre pays – mais pas davantage que les 50 000 travailleurs précaires de ce secteur ou les 700 directeurs d'unité de recherche qui risquent de démissionner administrativement !

Nous nous acheminons rapidement vers un blocage complet. Qu'attendez-vous pour réagir ? Que plus aucun prix Nobel ne soit attribué à des Français ? Voilà la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays aujourd'hui, et voilà les questions qui attendent aujourd'hui des réponses – et des actes – de votre part ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes écologiste, UDI et UMP.*)

M. Jean Lassalle. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée Isabelle Attard, je vous rappellerai tout d'abord que les effectifs de recherche comprennent les chercheurs, mais aussi ceux qui exercent dans leur environnement, qu'il s'agisse des ingénieurs, des techniciens ou des personnels administratifs, que vous aviez oubliés. Ce sont eux qui sont chargés d'aller chercher les crédits, et non les chercheurs. Or, ces effectifs ne cessent d'augmenter depuis cinq ans, et singulièrement depuis deux ans. De même, le budget de l'enseignement supérieur et celui de la recherche ont été sanctuarisés, dans une période où, pourtant, les dépenses publiques – surtout celles qui obèrent le plus l'avenir des jeunes générations – doivent être réduites. Vous le voyez, le Gouvernement a fait de ce domaine une priorité !

Avec 8,8 chercheurs pour 1 000 actifs, la France se situe devant l'Allemagne et devant le Royaume-Uni pour ce qui concerne le nombre de chercheurs. La situation n'est donc pas celle que vous décrivez.

Si aujourd'hui nous éprouvons en effet des difficultés dans certains domaines, c'est à cause de la précarité engendrée au cours du quinquennat précédent (*Murmures sur les bancs du groupe UMP*), avec des appels d'offres frénétiques qui ont abouti à la multiplication des contrats à durée déterminée dans les laboratoires publics. Nous sommes désormais obligés de résorber cette précarité à moyens constants, et nous le faisons courageusement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Nous avons également lancé mille embauches dans les universités. Ces embauches ont lieu, madame Attard : je tiens à votre disposition la liste de l'ensemble de ces emplois, qui sont fléchés vers l'insertion de jeunes, notamment ceux qui proviennent des milieux les plus défavorisés.

En clair, madame la députée, nous voulons investir dans la recherche et dans l'avenir des jeunes générations et préserver l'attractivité de la recherche, et nous avons pris toutes les mesures pour y parvenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Yves Nicolin. Tout va bien, en somme !

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Attard](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2246

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 octobre 2014](#)